



**GRATUITÉ DES TRANSPORTS RÉMI  
POUR LES JEUNES LE WEEK-END**

**Rapporteur : Alain JUMEAU**

**Délibération  
Séance plénière du 26 juin 2023**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 14 juin 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 juin 2023,

Monsieur Alain JUMEAU, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 4



Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

Le projet présenté de mise en œuvre de la gratuité des transports Rémi pour les 15-25 ans le week-end, est avant tout une décision politique, issue d'un engagement électoral, et se voulant répondre à la précarité importante des jeunes et les inciter à utiliser des transports plus respectueux de l'environnement. En Centre-Val de Loire, selon l'INSEE, le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de 21%, taux plus élevé que dans les autres classes d'âge<sup>1</sup>. Selon l'Observatoire de la Vie étudiante, 22,7% des étudiants déclarent avoir eu d'importantes difficultés financières dans l'année<sup>2</sup>.

Au-delà de rappeler la légitimité d'une décision politique, le CESER souligne l'intérêt porté par la Région Centre-Val de Loire aux déplacements des jeunes via les transports publics. Cependant, le rapport présenté soulève plusieurs interrogations.

## GRATUITÉ

Le CESER rappelle que la gratuité n'existe pas. En conséquence, la première interrogation est celle du modèle économique français du financement des transports. La décision politique de gratuité pour les jeunes entraîne la disparition de recettes commerciales et implique que la collectivité ne conserve plus qu'un levier pour équilibrer son réseau : l'impôt.

Or, le CESER rappelle que la Région a peu de marge de manœuvre fiscale. Elle peut fixer le tarif du cheval fiscal de la carte grise. Mais elle n'a pas la main sur la TVA, la TICPE (fixées par le parlement), et ne perçoit plus la CVAE depuis 2021.

Qu'en est-il de l'évolution du versement transport devenu versement mobilité payé par les

- Une évaluation nécessaire

Le coût de la gratuité doit donc être bien évalué et réajusté en fonction de l'adéquation du service proposé et du nombre d'usagers concernés. Cette première étape est estimée à 8,5 millions d'euros par an (coût de la gratuité et du léger renforcement de l'offre).

La mise en place de la gratuité le week-end vise à augmenter fortement le nombre de détenteurs de la carte Rémi Liberté Jeune. À ce jour, 23% des jeunes, soit 68 000 jeunes, sont inscrits sur la plateforme YEP's.

Cette augmentation de détenteurs de la carte entraînera logiquement une diminution des

entreprises mais auquel la Région ne peut prétendre ? La Région Centre-Val de Loire espère-t-elle percevoir les sommes à la place des intercommunalités qui ont, en majorité, choisi de laisser la Région être Autorité organisatrice sur leurs territoires (57 communautés de communes sur 70) ?

Le rapport ne dit pas comment l'équilibre sera rétabli. Une diminution des services n'est évidemment pas compatible avec les ambitions réaffirmées de la Région. Est-ce que les tarifs des autres usagers augmenteront ? Est-ce qu'il faudra baisser d'autres budgets régionaux, donc infléchir d'autres politiques ?

recettes commerciales, y compris en semaine (demi-tarif au lieu de plein tarif).

L'évaluation du seul coût de la perte des recettes commerciales chiffrée dans le rapport repose sur des statistiques peu fiables communiquées par les opérateurs. Le CESER insiste sur l'importance de la qualité du travail de contrôle mené par les services de la Région sur la justification fournie par ces opérateurs a posteriori. Une solution du comptage réel des utilisateurs aurait pu être choisie.

Le CESER aurait aimé que le rapport précise les critères pris en compte pour aboutir à l'évaluation de ce coût de 7 millions d'euros. Le document n'indique pas combien de jeunes prennent

---

<sup>1</sup> En 2020, pas de données plus récentes.

<sup>2</sup> Enquête la plus récente, 2016.

aujourd'hui le train ou les cars, le week-end. Le CESER souligne que ce coût annoncé représente

50% du coût de la gratuité scolaire, qui profite à 80 000 foyers.

## QUELS OBJECTIFS ?

Le CESER s'interroge aussi sur l'efficacité du dispositif tel qu'il est défini à ce jour pour atteindre les divers objectifs poursuivis.

- **À propos de l'objectif social et de l'universalité de la mesure**

La mobilité apparaissait comme un enjeu majeur pour les jeunes lors des Etats Généraux de la Jeunesse pour accéder à leur 1<sup>er</sup> emploi ou aux études. La mesure proposée ne servira que le week-end où l'offre est réduite, et aura donc un impact limité pour accéder à un emploi, un stage, son alternance ou à un site d'études. Le CESER aurait souhaité que la gratuité le week-end inclut les trajets le vendredi soir.

Cependant, sous réserve du changement de comportement des jeunes et grâce à l'augmentation du nombre de détenteurs de la carte Rémi Liberté Jeune, elle permettra aussi de réduire le coût du voyage en semaine. En conséquence, le CESER reconnaît que la mesure proposée facilitera l'accès des jeunes à la culture et au sport, et permettra une amélioration du pouvoir d'achat des jeunes qui pourront profiter d'une offre de transport.

La mesure est-elle équitable ? Tous les jeunes sont concernés, y compris ceux qui ne sont pas précaires. Le CESER se demande si une autre option n'aurait pas pu être choisie : une première étape de gratuité pour les plus précaires, sur toute la semaine, avant de l'étendre à tous les jeunes.

Le CESER s'étonne également de constater que les jeunes scolaires de moins de 15 ans bénéficiant de la gratuité du lundi au vendredi vont devoir payer

leur transport le week-end. Outre les difficultés évidentes engendrées pour l'encaissement et le contrôle par les salariés des opérateurs alors que les jeunes sont titulaires d'une carte scolaire, comment refuser la gratuité à un collégien de 14 ans accompagné par son frère étudiant de 19 ans voyageant ensemble pour assister à un spectacle sportif ou culturel ?

L'ouverture à la vente des billets gratuits 3 mois avant risque d'entraîner une forme de concurrence entre les jeunes. Ceux habitués à prendre le train se dépêcheront de réserver leur place sur les trains d'heure de pointe, contingentés (nombre de places limité pour les jeunes). Il restera pour les jeunes qui ne prenaient pas jusque-là le train, les autres trains, à des horaires possiblement moins adaptés ou payants (sur les trains contingentés).

Comme il est prévu dans le rapport, le CESER souhaite que la mise en place de la gratuité le week-end pour les 15-25 ans soit évaluée régulièrement, pour mieux connaître les jeunes qui utilisent ce dispositif, et l'adapter (par exemple, extension en semaine). Il conviendra en outre de mesurer son impact indirect sur le nombre d'inscrits sur la plateforme YEP'S (la carte Rémi Liberté Jeune ne pourra être demandée que via YEP'S).

- **À propos de l'objectif environnemental**

La gratuité peut amener des jeunes qui ne le faisaient pas jusque-là à prendre le train, avec une réduction de leur impact sur l'environnement. Néanmoins, les études sur le sujet, notamment du GART (Groupement des Autorités Responsables

de Transport), tendent à montrer que la gratuité n'a qu'un faible effet dans la durée, si les usagers ne sont pas remobilisés par une communication régulière et surtout par une augmentation de l'offre.

## QUELLE COMMUNICATION ET LISIBILITÉ DU DISPOSITIF ?

Le processus pour accéder à la gratuité semble complexe : aller sur la plateforme YEP'S (site peu lisible), demander via un formulaire une carte Rémi Liberté Jeune, puis prendre autant de billets que de correspondances. Un système plus simple serait plus efficace pour mobiliser les jeunes, et notamment handicapés ou avec des difficultés avec le numérique. Pourquoi les guichets ne distribuent-ils pas la carte Rémi Liberté Jeune ? De même, il pourrait être intéressant de lever dans l'année les verrous techniques empêchant les distributeurs automatiques de délivrer des billets gratuits.

La réussite de la communication est un véritable enjeu. Selon les éléments présentés lors du comité régional des partenaires, la communication risque d'être un peu faible. La campagne YEPs avec mise en avant de la gratuité Rémi arrivera très tard, fin août, juste avant le premier week-end de gratuité. La Région a indiqué que la gratuité devrait être bien annoncée dans les lycées. Le CESER incite à une diffusion large de l'information, y compris via les employeurs, France Travail (Pôle Emploi, missions locales), etc.

## QUELLE AUGMENTATION DE L'OFFRE ?

Pour répondre aux objectifs de la Région, l'offre actuelle du week-end est totalement insuffisante. Sur certains axes, il y a trop peu d'horaires de train ou car.

L'augmentation de l'offre, notamment en intra-régional permettrait aux jeunes de se rendre à des activités sportives, culturelles, sociales... ou simplement de relier plus facilement leur lieu d'études et leur domicile. Sur certains axes un cadencement serait envisageable.

En interurbain comme en urbain, l'augmentation de l'offre est le moyen le plus efficace pour amener les jeunes et plus généralement le public à prendre les transports en commun et délaïsser la voiture. Cela permettrait également d'offrir un service amélioré à l'ensemble de la population, et répondre à l'ambition environnementale de la Région.

Par ailleurs, il apparaît qu'une augmentation d'offre le week-end est économiquement moins coûteuse au regard des investissements en matériel déjà réalisés.

\*

\* \*

## **CONCLUSION**

Le CESER salue la réalisation d'un engagement politique nécessaire, comme énoncé dans ses précédents avis. Il souligne la continuité de l'action en faveur de la mobilité durable et de celle des jeunes en particulier. Cependant, le CESER s'interroge sur les moyens mis en œuvre les jugeant insuffisants pour atteindre ces objectifs pourtant essentiels pour l'avenir de notre Région.

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

**Intervention de Monsieur Sébastien ROBLIQUE**

**Au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement**

Monsieur le VP du Conseil Régional, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, cher(es) collègues,

Le groupe AIESSE salue à nouveau la volonté de la Région à proposer des réponses concrètes aux jeunes de notre région via la mise en place de la gratuité des transports REMI pour les 15-25 ans durant les week-end et jours fériés.

Comme l'indique le rapporteur dans son avis, la mobilité demeure effectivement un frein important pour les jeunes et il est dommageable que leurs ressources, bien souvent modestes, passent en partie dans les frais de transports. Ce constat est largement mis en lumière et partagé par de nombreuses analyses et autres enquêtes diligentées tant par le conseil régional que le CESER.

Au-delà de cette volonté commune et comme s'applique à le rappeler notre rapporteur, il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ce principe de gratuité, il faut bien que quelqu'un paye.

Il est évoqué dans l'avis d'éventuelles inflexions d'autres politiques régionales dans le but de compenser la baisse éventuelle de recettes générée par ce principe de gratuité.

Pourquoi pas, cela ne nous choque pas, la collectivité devra faire des choix et déterminer les degrés de priorité.

L'universalité de la mesure est interrogée nous considérons qu'elle doit être appliquée, si les approches statutaires pratiquées par nombre de politiques publiques sont parfois nécessaires, n'oublions pas pour autant les stigmates qu'elles peuvent générer par ailleurs...

Néanmoins, nous rejoignons notre rapporteur dans l'identification d'éventuels obstacles ou difficultés à surmonter pour une application pleine et entière de cette nouvelle mesure.

Il sera en effet difficile d'éviter les effets de seuil liés à l'âge (moins de 15 et plus de 25 ans), l'offre devra être à la hauteur de la demande et le contingentement du nombre de places gratuites comporte un risque latent de frustration pour celles et ceux qui solliciteront la gratuité au-delà du contingent.

Reste en suspens la question de la mobilité des jeunes apprenants en alternance qui se doivent effectivement d'être mobiles en semaine et se rendre d'un lieu à un autre (école/entreprise).

En conclusion, il demeure des inconnues liées à des notions de temporalité, d'intermodalités, de contingentements et autres effets de seuil, qui selon nous, ne doivent pas faire barrage à la volonté de l'exécutif que de libérer nos jeunes des contraintes de mobilité.

Malgré quelques réserves, notre groupe votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

### **Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

#### **Intervention de Madame Michèle Perrin**

#### **Au nom du groupe CFDT**

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, chers collègues.

Le rapport du Conseil régional a pour objet la mise en place le week-end de la gratuité des transports Rémi (c'est-à-dire n'incluant pas les transports urbains) pour jeunes de 15 à 25 ans. C'est la concrétisation d'un engagement politique dans le cadre de la lutte contre la précarité des jeunes.

La mobilité comme le montre les conclusions des états généraux de la jeunesse, est un enjeu majeur pour les jeunes. La demande sociale en la matière est très forte. La CFDT partage les objectifs présentés dans le rapport régional notamment pour lutter contre l'isolement et le désenclavement (par ex. certains jeunes de la Région ne vont pas à Paris), les objectifs en faveur du pouvoir d'achat et pour inciter les jeunes à l'utilisation d'un mode de transport durable.

Le projet d'avis du Ceser qui nous est présenté sur la gratuité des transports Rémi, le week-end, est très clair, pose de bonnes questions et aborde plusieurs aspects du dispositif. On peut aussi ajouter que ce projet est de nature à promouvoir et à « booster » la plate-forme Yep's.

Cependant la CFDT tient à rappeler que les besoins des jeunes en matière de gratuité des transports sont plus larges que durant les week-ends et notamment en matière de mobilité durant la semaine pour le 1<sup>er</sup> emploi, les études, pour se rendre sur les lieux de stages... Ce dispositif est une 1<sup>ère</sup> étape pour la mise en place de la gratuité du transport pour les jeunes et la CFDT sera attentive aux étapes suivantes pour faciliter plus largement la mobilité des jeunes. Cependant, pour cette étape intermédiaire, il nous aurait semblé préférable de privilégier la gratuité sur tous les déplacements pour ceux qui on en le plus besoin, plutôt qu'une gratuité pour tous uniquement le week-end.

La CFDT sera très vigilante sur les moyens qui seront mis en place pour l'appréciation des bénéfices de ce dispositif, sa facilité d'utilisation (le process présenté est complexe mais semble à la portée des jeunes qui maîtrisent la langue. Il permet aussi de collecter des données pour alimenter des statistiques). Pour l'évaluation, la définition le plus en amont des indicateurs et leurs collectes est indispensable pour mesurer les effets du dispositif, l'atteinte de ses objectifs et ajuster de manière réactive son pilotage.

La CFDT suggère également d'élargir la gratuité aux vendredis pour permettre aux jeunes de partir en week-end et de rejoindre leur famille. Et puis, se pose aussi le principe de la gratuité pendant les vacances scolaires.

Pour le lancement et le soutien du dispositif, il y a des enjeux importants en matière de communication et de relais de communication : il faudrait au-delà des établissements scolaires, universitaires et les CFA, intégrer et associer l'ensemble des partenaires qui reçoivent les jeunes comme les Missions Locales, les bureaux d'information jeunesse...

La CFDT approuvera néanmoins l'avis du rapporteur sur la gratuité du transport Rémi le week-end pour les jeunes.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

**Intervention de Monsieur Thierry LEGRAND (rédigée avec Madame Barkaroum REALI)**

**Au nom du groupe CFTC**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

La gratuité des transports pour les jeunes est une mesure universelle qui répond à des choix politiques de la Région et donc à des choix budgétaires. Elle peut répondre aux besoins des jeunes qui désirent se déplacer comme ils le souhaitent, elle répond surtout à la nécessité d'une éducation à la mobilité des jeunes qui en sont totalement dépourvus et qui n'ont, de fait, pas acquis cette culture de la mobilité. Elle répond également à une demande sociétale de transformation écologique.

L'approche universelle est cependant limitée : la gratuité ne concerne que les 15-25 ans et seulement les week-end et jours fériés : c'est un premier pas. Il faudra en évaluer l'impact et faire des choix d'indicateurs pertinents afin de pouvoir observer les comportements des jeunes au cours de cette première année 2023/2024 et les suivantes et en fonction des résultats obtenus, peut-être faudra-t-il l'étendre au vendredi soir et au mercredi après-midi.

A ce jour, uniquement 23 % des jeunes de 15 à 25 ans sont inscrits sur la plate-forme Yep's : c'est-à-dire que 3-4 jeunes sur 5 ne bénéficient pas de ce droit. La plate-forme est relativement récente et les années Covid qui ont touché particulièrement les jeunes, peuvent expliquer ce chiffre.

Cependant la Région ne peut s'en satisfaire et devrait s'interroger :

- Qui sont ces jeunes ?
- La Région possède-t-elle les indicateurs sociaux et territoriaux ?

Pour la CFTC, la communication de cette plate-forme doit commencer dès le collège et nous souhaiterions de la part de la Région qu'une réflexion sur des droits pour les collégiens soit incluse dans sa politique Jeunesse en général et Yep's en particulier.

Le travail de négociation prévu avec les régions limitrophes dans un esprit de réciprocité nous semble aussi aller dans le bon sens : la culture, le sport, l'emploi, la formation ne s'arrêtent pas aux frontières de la Région.

En conclusion, pour la CFTC, des indicateurs d'inscription et d'utilisation de cette nouvelle carte nous semblent indispensables. Parce que la mobilité ne va pas de soi, la gratuité ne sera efficace qu'avec l'implication de l'ensemble des autres acteurs régionaux (culture, éducation, formation, associations...).

La CFTC votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

**Intervention de Monsieur Bernard VINSOT**

**Au nom du groupe CGT**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-président,  
Cher-es Conseiller-res,

Alors que la précarité des jeunes s'est révélée au grand jour pendant la pandémie, la nécessité de prendre en compte leur situation ne peut que nous satisfaire.

Ainsi, mettre en place la gratuité des transports est un levier pour soulager leurs dépenses.

Cependant la CGT, soutient le CESER qui s'interroge sur les conditions de financement de cette mesure.

En effet, la Région n'est pas éligible au Versement Mobilités alors qu'elle assure la compétence transport sur 57 collectivités de la région. Réduire l'offre, rogner sur les conditions sociales des travailleur-ses du transport, baisser la qualité voire la sécurité, engager une baisse des financements dans d'autres politiques publiques dont elle a la compétence, quels choix fera-t-elle ?

Sur l'universalité de la mesure, la CGT considère, tout comme le CESER, qu'accorder la gratuité sur la base de contingentement de places n'a rien d'universel. Non seulement cela remet en cause le principe d'égalité d'accès au droit du transport, mais cela risque même de créer des tensions entre les jeunes et de provoquer des conflits avec les agents lors du contrôle des billets.

Pour la CGT, le transport est un droit auquel aspirent toutes et tous ceux qui ont besoin de se déplacer quelque soit le motif. A ce titre, les principes d'égalité de traitement doivent s'appliquer. Ainsi, les conditions d'accès au train et transports collectifs, la tarification et les conditions de distribution sont autant d'éléments qui définissent ce principe.

Une étude du GART en février 2019, intitulée « Gratuité dans les transports publics » met en exergue neuf enseignements dont le fait que la gratuité a un impact en matière de fréquentation mais il ne peut pas être durable sans une politique d'offre volontariste. Par ailleurs, si la gratuité peut être pertinente pour certains réseaux, elle n'est pas nécessairement une solution durable pour tous et en particulier les réseaux de grande taille.

Pour la CGT, il faut renforcer l'offre, élargir la tarification sociale sur la base des revenus imposables des ménages, en partant d'une prise en charge à 100 % pour les plus modestes et l'attribution d'une « allocation jeunes » doit avoir valeur constitutionnelle signifiant la considération réelle et l'engagement de notre société pour sa jeunesse !

Ainsi, pour accéder à l'autonomie et leur permettre de faire leurs propres choix et mener à bien leur projet d'études supérieures ou d'insertion sociale et professionnelle, la CGT revendique une allocation accessible dès 18 ans.

Pour finir la CGT revendique le retour à la TVA à 5,5 % pour les transports collectifs (au lieu de 10 %)

La CGT partage bon nombre de questionnements du CESER, mais l'enjeu majeur des conditions d'autonomie des jeunes pour les émanciper du cadre familial persiste.

La CGT s'abstiendra.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

**Intervention de Madame Patricia LAUPIN**

**Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, monsieur le Président du CESER, monsieur le rapporteur, cher(e)s collègues,

Le groupe Force Ouvrière pense que ce projet est un effet d'annonce qui ne correspond pas à la demande initiale du CRJ.

La gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end a pour objectif, en autres, selon le rapport du Conseil Régional Centre-Val de Loire de « lutter contre l'isolement des jeunes dans les zones rurales qui souffrent d'un sentiment d'éloignement de tout (formation, emploi, accès aux loisirs et à la Culture, ... ». Mais quels sont les employeurs qui convoquent des demandeurs d'emploi pour des entretiens d'embauche le week-end ?

La communication de ce futur dispositif doit être la plus large possible et non pas seulement auprès des lycées. En effet tous les jeunes ne sont pas scolarisés, mais un certain nombre fréquente les organismes tels que les Missions locales (futures France travail Jeunes), les BIJ, les CAD des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les Cap emploi (futures France Handicap), ...

Le groupe Force Ouvrière est pour l'universalité de la mesure auprès de toute la Jeunesse, contrairement à l'avis du CESER qui se pose la question de son équité.

Pour conclure le groupe Force Ouvrière demande à la Région Centre-Val de Loire de mener une évaluation ciblée sur les points utilisés et non utilisés de ce projet afin de corriger sa dimension ou son orientation. En effet en cas de succès le maintien sera sans retour mais en cas d'échec son retrait sera impopulaire et devra se compenser.

Malgré ces remarques, notre groupe FORCE OUVRIERE est « POUR » la gratuité des transports pour les jeunes et votera favorablement l'avis.

Merci de votre attention.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

**Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

**Intervention de Monsieur Marc Dufond**

**Au nom du groupe GEI**

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe des entreprises.

L'intention de proposer la gratuité des transports REMI pour les jeunes est une intention tout à fait louable, et répond à une promesse électorale.

Mais comme le fait remarquer le rapporteur de l'avis, la notion de gratuité n'existe pas, au final il faudra bien faire face au coût généré par les déplacements de jeunes utilisateurs.

Ce dispositif viendrait en quelque sorte, et c'est une bonne chose, en complémentarité de la plateforme YEP'S, on peut regretter que seuls 23% des jeunes susceptibles d'en bénéficier y soient inscrits.

Les entreprises sont bien évidemment favorables à la réduction des coûts de transports pour leurs jeunes salariés, et en particulier pour les apprentis qu'elles reçoivent, mais, il ne faudrait pas que cela génère pour elles des charges supplémentaires car beaucoup d'entre elles payent déjà une taxe transport, perçues par les intercommunalités.

Pourquoi l'avoir réservé aux jeunes de plus de 15 ans, alors qu'elle aurait pu permettre aux plus jeunes de se déplacer les week-ends pour accéder à des manifestations sportives, culturelles, et autres ....

Notre groupe note et retient les réserves et les interrogations émises par le rapporteur, tant sur la communication, la lisibilité, que sur l'équité, l'efficacité dans le temps, l'insuffisance de l'offre, et surtout le côté inégalitaire principalement pour les jeunes résidant dans des zones non desservies par le réseau REMI, et de ce fait certains pourront en bénéficier et d'autres pas.

Malgré ces réserves, le groupe GEI reconnaît les intentions louables de ce rapport, et soutiendra l'avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN 2023

### **Avis du CESER relatif au rapport « Gratuité des transports Rémi pour les jeunes le week-end »**

#### **Intervention de Madame Marie-Laure CHOLLET**

#### **Au nom du groupe ARTISANAT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Sur le principe de la gratuité des transports REMI en faveur des jeunes, le Groupe de l'Artisanat ne voit aucune objection dès lors que ce dispositif est de nature à faciliter leur mobilité. Il s'interroge toutefois sur l'incidence budgétaire de cette mesure qui inévitablement crée une dépense supplémentaire. Comment celle-ci est-elle compensée : par une hausse de l'impôt ou par la minoration d'autres dépenses ?

Il importe, comme le souligne le Rapporteur, de bien évaluer le coût de cette mesure et de connaître de manière fiable le nombre de jeunes concernés par ces trajets du week-end.

En matière d'équité, le Groupe de l'Artisanat s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des apprentis. Ceux-ci sont-ils comptabilisés dans la catégorie « étudiant » ? Il convient de rappeler qu'un apprenti a le plus souvent trois domiciles : celui de ses parents, celui de son maître d'apprentissage et enfin son logement, soit en internat au CFA qu'il fréquente ou en appartement. De plus, ces domiciles peuvent être très éloignés les uns des autres, souvent même dans des régions différentes. D'où l'importance de faciliter leur mobilité et de leur offrir un dispositif souple, *a fortiori* le week-end et le vendredi soir. De plus, il convient de rappeler qu'un jeune apprenti ne perçoit que 25% du SMIC durant sa première année. Ses revenus sont donc très modestes.

Au-delà de ces deux aspects du coût et de l'équité de la mesure proposée -qui n'en est pas moins généreuse- se posent deux autres points d'attention. Comme je l'indiquais à l'instant en évoquant la modicité des revenus d'un apprenti, il importe de développer l'utilisation des transports en commun, voire du covoiturage, sachant à ce titre que de nombreuses applications existent pour cet usage. De plus, les transports en commun participent activement à la décarbonation, ce qu'il faut saluer au regard des gestes citoyens du quotidien face aux effets des émissions de CO2 sur le climat.

Le deuxième point d'attention que je souhaite souligner concerne la sécurité des jeunes. On sait combien la route est accidentogène et souvent, faute de moyens de transport adaptés, les jeunes optent pour des solutions plus critiques, comme les deux roues ou les trottinettes électriques. Là encore, les transports en commun et surtout l'adaptation de leur réseau et de leur fréquence sont un gage de sécurité à prendre en compte tant pour le jeune que pour son employeur, du fait de sa responsabilité sur le trajet domicile-travail.

En conclusion, le Groupe de l'Artisanat rejoint les observations du Rapporteur. Il salue l'initiative mais reste interrogatif quant à son coût et ses modalités d'accès à tous les jeunes les plus concernés.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)